



NOTE

Enquête

Les observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2024



NOVEMBRE 2025

SOMMAIRE	
PANORAMA DES ODPE	5
État des lieux et évolution de la mise en place des ODPE	
Rattachement hiérarchique	
Organisation du personnel en charge de l'animation	
Profil des référents	
Membres constitutifs de l'instance	.8
FONCTIONNEMENT ET MISSIONS DES ODPE	11
Fonctionnement des ODPE	11
Instances principales	11
Nuances et limites	11
Cinq missions	
Attentes et besoins de formation des référents	17
ACTIVITÉS DES ODPE	19
Conférences et projets de travail initiés	
Liens avec la recherche	
Démarches de participation collective des enfants protégés	
RÉSEAUX ET RESSOURCES DES ODPE	
ONPE, centre de ressources	
ONPE, animateur du réseau des ODPE	23
ANNEXES	27
1 • Commissions ou groupes de travail mis en place	27
2 • Projets envisagés	
3 • Conférences réalisées	38
4 • Publications réalisées	

MOTS-CLÉS

DONNÉE CHIFFRÉE - RÉSEAU - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL - RECHERCHE

Publication gratuite éditée par l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) au sein du GIP France enfance protégée (FEP) • CS 50100 – 92 587 Clichy Cedex • Directrice de la publication : Anne Morvan-Paris • Responsable de la rédaction : Grégory Dubois • Autrices : Gaëlle Castrec et Louise Genest • Relectrice : Anne Oui • Suivi éditorial et mise en pages : Julie Colas • Novembre 2025 • ISSN (imprimé) 3036-4639 (en ligne) 3037-1589.

L'article L226-3-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) rappelle qu'il doit être instauré dans chaque département, « un observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) , placé sous l'autorité du président du conseil départemental » et précise les missions qui lui sont confiées. L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), animateur du réseau des ODPE, s'assure de leur mise en place, suit leur évolution, leurs activités, et ce dans le cadre d'une enquête menée tous les 2 ans, afin de réaliser un état des lieux régulier sur le sujet. Au titre de sa mission de soutien des ODPE, l'ONPE s'attache également dans cette enquête à mieux connaître les attentes et besoins des professionnels en charge de l'animation des ODPE ainsi que les difficultés potentielles rencontrées dans la mise en œuvre de leurs missions.

Fin décembre 2024, les 100 départements de France ont répondu, dans son intégralité, à l'enquête adressée en juin 2024. L'ONPE a ainsi pu réaliser une analyse exhaustive des informations recueillies, dont les résultats sont présentés dans cette note.

Panorama des ODPE

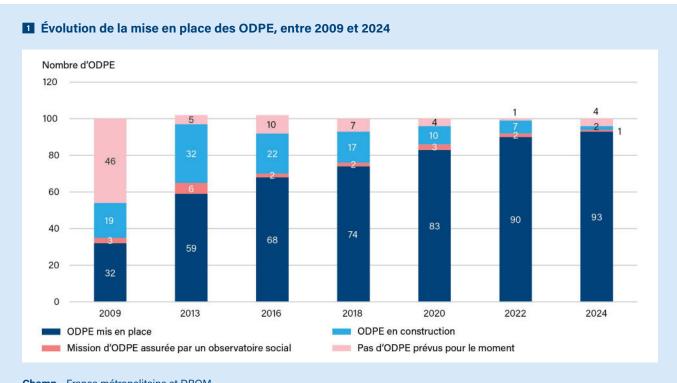
État des lieux et évolution de la mise en place des ODPE

Fin 2024, soit 17 ans après la promulgation de la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 portant leur création, 93 ODPE sont recensés sur le territoire national. En moyenne, ces observatoires ont été créés il y a 10 ans (date de création la plus ancienne : 1995, date la plus récente : 2024).

Dans le département du Vaucluse, la mission d'observation de la protection de l'enfance est en partie assurée par un observatoire départemental social de périmètre plus large. En Corrèze et en Haute-Marne, les observatoires départementaux sont en construction. Enfin, il n'existe pas d'ODPE au sein des départements de l'Ariège, de la Marne, de la Moselle et du Tarn-et-Garonne, bien que 3 d'entre eux mentionnaient dispo-

ser d'un observatoire lors de la précédente enquête. Selon les éléments recueillis, ces « mises en sommeil » seraient consécutives à une absence de portage politique, à la faiblesse de moyens alloués et/ou encore à une vacance de poste du référent ODPE.

Le recensement national entrepris par l'ONPE depuis 2009 permet de souligner l'évolution continue du nombre d'ODPE sur le territoire national. Si un tiers d'entre eux était créé en 2009, nous observons une forte progression de leur mise en place en 2016 avec 68 ODPE officiellement installés. Entre 2018 et 2024, 25 nouveaux ODPE ont été implantés sur le territoire. La création des ODPE dans la quasi-totalité des départements en 2024 parachève le dispositif d'observation institué par le législateur dans la loi du 5 mars 2007 1.



Champ • France métropolitaine et DROM.

Source • Enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France entre 2009 et 2024, traitement ONPE.

Néanmoins, ces données masquent des disparités départementales significatives en termes de portage politique, d'organisation, de fonctionnement et/ou de moyens dédiés, non sans incidence pour mener à bien les missions confiées aux ODPE.

Rattachement hiérarchique

La loi confie au président du conseil départemental le soin de créer et d'animer l'ODPE en y associant les acteurs locaux. Elle reste cependant imprécise sur son institutionnalisation : en effet le texte n'indique ni le lieu d'implantation ni le niveau de rattachement ou les moyens humains et techniques nécessaires à son fonctionnement.

Compte tenu du rôle stratégique de cette instance dans la conduite de la politique publique, l'enquête permet de situer l'échelon de rattachement hiérarchique des personnels en charge de l'animation des ODPE. Les résultats révèlent que près de 8 référents ODPE sur 10 sont rattachés à la direction enfance-famille (DEF). Plus précisément, parmi les 93 ODPE en place en 2024, 78 % des personnels en charge de l'animation déclarent être rattachés à la DEF et 8 % à la direction générale ou à la direction générale adjointe. 13 % des ODPE répondants ont souligné un rattachement de l'observatoire à d'autres instances ou services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), tels que le pôle ressources solidarités ou encore le pôle prévention santé, par exemple. Pour ces derniers, on peut faire l'hypothèse d'un rattachement hiérarchique à une direction des solidarités ou une direction enfance-famille.

Au regard du positionnement majoritaire des référents ODPE au sein de la direction thématique en charge du pilotage de la politique publique de protection de l'enfance, l'ONPE s'est également intéressé à la date de prise de fonction des DEF sur le territoire national. En 2024, près de la moitié d'entre eux sont en poste depuis moins de 2 ans, 22 % le sont depuis plus de 2 ans mais moins de 3 ans. Seulement 29 % des DEF occupent cette fonction depuis plus de 3 ans et 8 % des postes sont vacants. Ce turn-over important sur cette fonction, déjà observé dans l'enquête de 2022, s'est donc accentué. Des difficultés spécifigues à la fonction ont pu être observées 1 : certaines directions enfance-famille témoignent de difficultés diverses relatives à leurs prises de postes, au regard notamment d'une insuffisance ou absence de transmission. Dès lors, les nouvelles directions se voient contraintes de rechercher des informations, dossiers et travaux menés antérieurement, représentant un « coût d'entrée » sur le poste qui s'avère long et chronophage. Par ailleurs, seul un quart des directeurs enfance-famille indique faire partie d'un réseau régional, qui se révèle soutenant, selon les entretiens menés auprès de DEF en 2024. Cette situation de discontinuité n'est pas sans conséquence pour le département et pour l'ODPE — la cellule d'animation étant majoritairement rattachée à la DEF — car elle peut induire un risque de rupture dans les projets portés par l'ODPE et venir fragiliser le travail d'observation de la protection de l'enfance sur le territoire.

Organisation du personnel en charge de l'animation

Dans le cadre de cette enquête, est distingué le personnel en charge de l'animation de l'instance partenariale de ses membres constitutifs. Le nombre de personnes rattachées à chaque observatoire évolue peu depuis leur création, soit en 2024 un peu plus d'un équivalent temps plein (1,5 ETP). Néanmoins cette moyenne masque des disparités départementales assez conséquentes, avec une fourchette de 0 à 7 personnes pouvant être affectées à l'animation de l'ODPE, selon les territoires.

L'ONPE a souhaité évaluer le nombre de professionnels recrutés ayant pour mission exclusive l'animation de l'observatoire départemental. Ceci nuance sensiblement les résultats énoncés précédemment, car en moyenne moins d'une personne est rattachée exclusivement à un observatoire, soit 0,9 personne, pour un peu moins d'un 1 ETP. Par ailleurs, pour un quart des ODPE installés, aucune personne n'est affectée à son fonctionnement exclusif; ce qui signifie que des référents ODPE exercent d'autres fonctions et/ou missions en sus du fonctionnement et de l'animation de l'observatoire. Aussi, pour parvenir à mener à bien leurs missions en dépit des moyens humains restreints, 70 % des référents ODPE indiquent recourir à l'appui d'autres professionnels de l'ASE, de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP,) de la protection maternelle et infantile (PMI) et pour un tiers d'entre eux, aux services informatiques du département.

Des responsables d'ODPE soulignent combien ces moyens humains limités, associés à un turn-over conséquent, à la fois des directeurs enfance-famille mais aussi des référents ODPE, ne permettent pas un fonctionnement optimal de l'observatoire, affaiblissant les portages politique et institutionnel qui apparaissent tous deux essentiels à la bonne mise en œuvre de ses missions, au maintien de liens de qualité avec les acteurs locaux et plus largement à l'effectivité d'une politique locale de protection de l'enfance. Certains référents ODPE indiquent rencontrer des difficultés de différentes natures qui complexifient leur quotidien de travail et déplorent

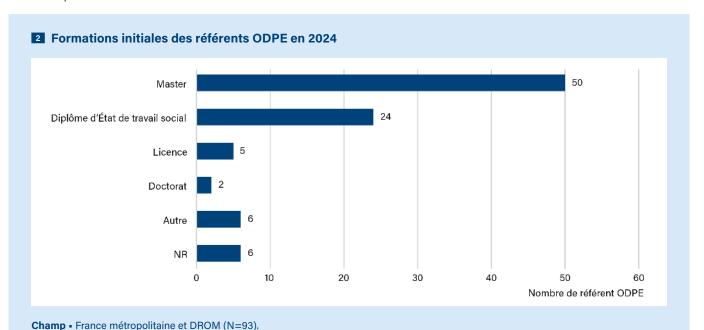
^{1.} Source: ONPE, réunion des nouveaux DEF du 20 février 2022 et entretiens réalisés auprès de plusieurs DEF en août 2024.

par ailleurs ressentir parfois un manque de légitimité de leurs missions et fonctions au sein de leur institution. Unique service transversal au sein de certaines directions, certains référents ODPE témoignent de glissements de missions et de tâches.

Profil des référents

L'enquête interroge la formation initiale du référent en charge de l'animation de l'ODPE : 50 d'entre eux sont diplômés d'un master, 5 d'une licence et 2 d'un doctorat. Ils sont majoritairement issus du champ des sciences humaines et sociales mais aussi, dans une moindre mesure, du droit ou encore du management du social et de la santé. Un quart des répondants détient un diplôme de travail social : il s'agit bien souvent de diplômes d'éducateurs spécialisés ou d'assistants de service social. Ces résultats sont similaires à ceux observés sur l'enquête précédente.

Par ailleurs, 6 répondants ont suivi d'autres formations, notamment issues d'école de commerce. La diversité des profils des référents ODPE reflète l'étendue des compétences et connaissances attendues dans cette fonction, eu égard aux missions qui leur incombent 2.



Source • Enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2024, traitement ONPE.

Membres constitutifs de l'instance

La composition pluri-institutionnelle des ODPE est définie par le décret n° 2016-1285 du 29 septembre 2016 (art. L226-3-1 du CASF). Ce texte vise à garantir une représentation des acteurs institutionnels et associatifs mettant en œuvre la politique de protection de l'enfance dans le département.

L'enquête fait apparaître une forte implication des élus du département (95 % versus 85 % en 2018). Les services départementaux, tels que mentionnés dans le décret, siègent également très largement au sein de l'ODPE, et notamment les représentants du service de l'ASE (présents dans 98 % des ODPE), des services de la PMI (95 %) ou encore de la CRIP (76 %) 3.

3 Composition institutionnelle des ODPE en 2024

ÉLUS DU DÉPARTEMENT	95 %		
SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL			
Service ASE	98 %		
Service PMI	95 %		
CRIP	76 %		
Unités territoriales (MDS, UTAS, EDS, etc.)	80 %		
REPRÉSENTANTS ASSOCIATIFS			
ADEPAPE/REPAIR	78 %		
Association(s) représentant des familles concernées par la protection de l'enfance	26 %		
Union départementale des associations familiales (UDAF)	91 %		
Association(s) de défense des droits de l'enfant	29 %		
Secteur habilité de la protection de l'enfance	95 %		
Association(s) concourant à la protection de l'enfance	84 %		
ÉDUCATION, FORMATION, RECHERCHE ET STATISTIQ			
Éducation Nationale	97 %		
Enseignement privé	13 %		
Université	32 %		
Direction générale INSEE	2 %		
Écoles et instituts de travail social	59 %		
Centre national de la fonction publique territoriale	10 %		
AUTRES ACTEURS			
Préfets	83 %		
Caisse d'allocations familiales (CAF)	90 %		
Délégué du défenseur des droits	38 %		
Direction régionale interdépartementale de l'économie,			

JUSTICE	
Magistrat	97 %
Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)	95 %
Ordre des avocats	82 %
Association de représentation des victimes	29 %
FORCE DE L'ORDRE	
Gendarmerie	85 %
Police	68 %
Direction départementale de la sûreté publique (DDSP)	67 %
SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL	
Agence régionale de santé (ARS)	91 %
Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)	90 %
Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)	32 %
Ordre des médecins	71 %
Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)	38 %
Maison des adolescents	47 %
Professionnels de santé	59 %
Établissements et associations du secteur du handicap	38 %
Hôpitaux	71 %
Points accueil et écoute jeunes (PAEJ)	10 %
Unité d'accueil pédiatrique de l'enfance en danger (UAPED, ou UAMJP, UMJ)	38 %

Champ • France métropolitaine et DROM (N=93).

Source • Enquête sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France en 2024, traitement ONPE.

Les acteurs de la justice occupent une part active au sein des observatoires départementaux avec une représentation dans plus de 90 % des ODPE, soit 97 % pour la magistrature et 95 % pour la PJJ. Le secteur de la justice est à présent davantage représenté que les années précédentes dans les instances des ODPE : le décret de 2016 précisant la composition des membres des observatoires départementaux a vraisemblablement impulsé l'élargissement de la représentation de certains partenaires, et notamment favorisé la participation de l'Ordre des avocats présent dans 82 % des ODPE (contre 26 % en 2016), tout comme les associations de représentation des victimes présentes dans 29 % des ODPE (contre 7 % en 2016).

Les services de police (68 %) et de gendarmerie (85 %) siègent également dans la grande majorité des observatoires.

Le secteur de la santé est fortement représenté avec la participation d'acteurs majeurs tels que la maison des personnes handicapées (MDPH), présente dans 90 % des ODPE, et l'agence régionale de santé (ARS), présente dans 91 % d'entre eux. Nous observons cette année une augmentation assez générale de la présence d'acteurs de la santé au sein des observatoires, avec notamment une participation plus effective des services hospitaliers (71 % contre 40 % en 2016), de l'Ordre des médecins (71 % contre 40 % en 2016) et des professionnels de santé (59 % contre 40 %).

A contrario, les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) semblent encore assez peu mobilisés (32 %) tout comme les établissements et associations du secteur du handicap (38 %), avec des résultats similaires à ceux observés sur les enquêtes précédentes.

Quant à l'Éducation nationale, elle garde une place centrale au sein des ODPE en siégeant dans 97 % d'entre eux (contre 91 % en 2016). Les protocoles bilatéraux mis en œuvre avec les départements dans le cadre de l'enfance en danger positionnent ces services comme acteurs majeurs du repérage.

Les préfets, représentants de l'État dans le département, sont davantage mobilisés : alors qu'ils n'étaient présents que dans la moitié des ODPE installés en 2016, ils y siègent aujourd'hui à 83 %.

Enfin, le secteur habilité au titre de l'aide sociale à l'enfance a sensiblement investi les ODPE (95 % contre 44 % en 2016) ainsi que les associations concourant à la protection de l'enfance (84 % contre 65 % en 2020).

Les représentants d'enfants confiés à l'ASE et de familles concernées sont en augmentation au regard des enquêtes menées précédemment. Les associations Adepape/Repair sont désormais présentes dans 78 % des ODPE. Leur présence est en constante augmentation depuis 2016 (40 %), tout comme les associations de défense des droits de l'enfant.

Il en est de même pour l'union départementale des associations familiales (UDAF) siégeant dans 91 % des observatoires (contre 60 % en 2016). Les associations de représentant des familles concernées par la protection de l'enfance sont, quant à elles, présentes dans un tiers des ODPE.

Sur le plan de la recherche, les liens entre les ODPE et la communauté scientifique continuent de se construire. À un niveau institutionnel, ces coopérations se traduisent par une représentation des universités dans 32 % des ODPE répondants, leur présence ayant triplé depuis 2016. Les écoles et instituts en travail social sont quant à eux représentés dans 59 % des observatoires départementaux (contre 17 % en 2016).

Tenant compte de la création de cette nouvelle instance départementale de pilotage de la protection de l'enfance, l'ONPE a souhaité savoir si, conformément au texte, les référents ODPE étaient conviés en tant que membres du CDPE : 8 départements sur les 10 ont indiqué y participer. Par ailleurs, au cours d'échanges avec certains d'entre eux, ces derniers ont précisé être en lien avec le délégué protection de l'enfance de l'État qui assure, entre autres, le suivi du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE).

L'EXPÉRIMENTATION DES CDPE

Le comité départemental pour la protection de l'enfance (CDPE)² est une instance stratégique instaurée à titre expérimental par l'article 37 de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, et précisée par le décret n° 2022-1730 du 30 décembre 2022. Il vise à renforcer la concertation et la coordination interinstitutionnelle en matière de protection de l'enfance à l'échelle départementale.

Il s'appuie sur une gouvernance partagée entre le préfet et le président du conseil départemental qui en assure la co-présidence— la vice-présidence est attribuée au procureur. À l'instar des ODPE, le CDPE comprend une pluralité d'acteurs concourant à la protection de l'enfance sur le territoire, dont la composition est précisée dans l'article 2 de la loi.

Le texte précise que l'ODPE est membre de droit et que le CDPE s'appuie sur les données, analyses et propositions produites par l'observatoire départemental de protection de l'enfance, notamment dans le cadre de son suivi du schéma départemental.

Sa configuration est adaptable selon les besoins identifiés et il peut se réunir en formation restreinte entre les services du conseil départemental, les services déconcentrés de l'État et l'autorité judiciaire, afin de coordonner la prise en charge d'un mineur ou jeune majeur de moins de 21 ans, ou de répondre à un dysfonctionnement grave.

L'expérimentation, encadrée par le décret n° 2023-207 du 28 mars 2023, concerne 10 départements volontaires : Bouches-du-Rhône, Cher, Drôme, Eure-et-Loir, Loiret, Maine-et-Loire, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Somme. Elle s'étend sur une durée maximale de 5 ans.

Dans ce cadre, 10 délégués départementaux à la protection de l'enfance ont été désignés dans les 10 territoires expérimentant le CDPE. Placés auprès des préfets, ces délégués sont « les interlocuteurs privilégiés des conseils départementaux » et doivent veiller à « une meilleure coordination de l'action locale ».

Le texte prévoit que l'expérimentation fera l'objet d'une évaluation à 3 ans, puis 6 mois avant son terme, afin de déterminer les conditions d'une éventuelle généralisation du dispositif à l'ensemble du territoire. Cependant l'évocation de sa généralisation à l'ensemble des départements a été annoncée pour 2026, à l'issue du bilan en cours à l'automne 2025 avec les 10 départements expérimentateurs.

^{2.} Décret n° 2022-1730 du 30 décembre 2022 relatif à l'expérimentation du comité départemental pour la protection de l'enfance. [en ligne]

Fonctionnement et missions des ODPE

Fonctionnement des ODPE

Au travers de cette enquête, il apparait que la présidence de l'ODPE est essentiellement assurée par les présidents des conseils départementaux ou du conseil exécutif (41 %) ou les vice-présidents en charge de la Solidarité ou de l'Enfance (39 %). Dans quelques départements, elle est portée par des conseillers départementaux en charge de la thématique enfance-famille. Dans de très rares exceptions, la présidence de l'ODPE est déléguée en interne (à la DEF dans le Jura, par exemple) et en externe à des universitaires professeurs de droit, telles que la Dordogne et la Gironde.

Concernant son fonctionnement et son organisation, la loi mentionne que le président du conseil départemental est chargé de créer et d'animer l'ODPE en y associant les acteurs locaux, sans toutefois en préciser les modalités.

Le préalable à son fonctionnement réside dans l'établissement d'une charte ou d'une convention constitutive précisant les modalités d'organisation de l'ODPE et les contributions des signataires eu égard aux missions réglementaires à réaliser. La charte permet de décliner l'organisation structurelle de la démarche d'observation souhaitée avec tous les acteurs du département et les modalités pour suivre l'avancée des projets, décider des priorités à mettre en œuvre et faciliter leur aboutissement, ainsi que les modes d'animation et de pilotage de l'ODPE.

Instances principales

Lieu privilégié de ressources et de concertation entre les acteurs locaux, l'ODPE occupe une place stratégique dans le pilotage de la politique publique de protection de l'enfance. À ce titre, sa structuration nécessite un niveau stratégique et décisionnel, et un niveau plus opérationnel.

En 2024, l'instance stratégique est installée dans 52 ODPE : elle est composée de différents acteurs concourant à la protection de l'enfance, chargés d'élaborer le programme de travail et de contribuer au bilan de la politique départementale. Ce comité se réunit majoritairement une fois par an.

L'échelon opérationnel, chargé de la mise en œuvre du programme de travail et de la réalisation des missions, prend la forme de comités techniques dans 35 observatoires et/ou de commissions ou groupes de travail pour 52 ODPE annexe 1.

Nuances et limites

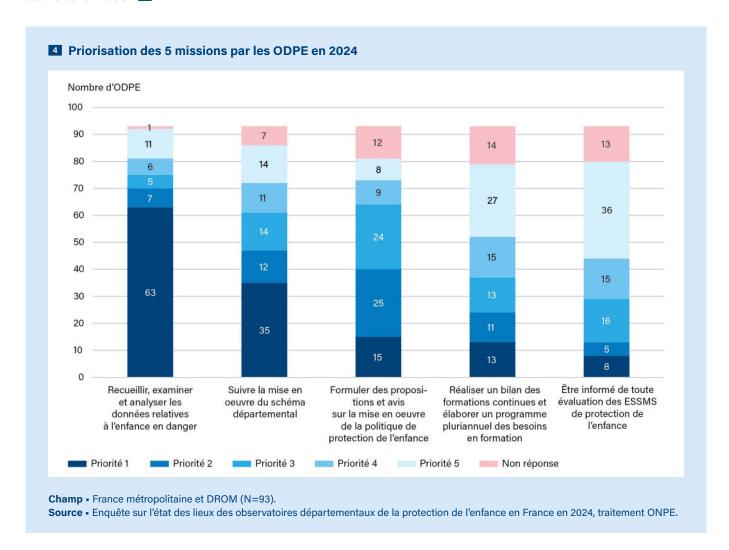
Les différents textes législatifs ne donnent aucune indication sur les modalités de pilotage et d'animation de ce réseau partenarial départemental. L'organisation qui en découle relève à la fois de choix politiques et de moyens alloués pour mener à bien ces missions, avec d'importantes disparités départementales.

Plus globalement, le fonctionnement des ODPE implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux mais également des professionnels du département. Or, des responsables d'observatoires pointent un décalage entre les textes règlementaires auxquels leurs partenaires semblent adhérer et leur présence effective au sein d'instances de travail (journée ODPE, groupes de travail, etc.). Il apparait difficile de maintenir leur représentation dans la durée et de libérer des temps d'échanges suffisants, eu égard aux diverses instances au sein desquelles ils sont invités à siéger. Dès lors, les référents ODPE doivent composer avec ces contraintes qui affectent la mise en œuvre de leurs missions mais aussi l'animation effective de l'Observatoire; ce dernier étant pensé par le législateur comme un lieu d'interconnaissances, de rencontres de professionnels du champ et d'élaboration de la politique publique de protection de l'enfance.

Cinq missions

La loi définit précisément les missions des ODPE (art. L 226-3-1 du CASF). Le partage par les acteurs locaux d'éléments quantitatifs et qualitatifs dans ce cadre en fait un lieu de mutualisation et d'échanges de connaissances pour imaginer, construire et évaluer la politique publique de protection de l'enfance avec l'ensemble des partenaires impliqués. L'ODPE occupe ainsi une place stratégique dans la définition et le suivi des politiques locales de protection de l'enfance.

Parmi ces 5 missions, l'ONPE évalue dans l'enquête celles qui s'inscrivent en priorité dans le travail quotidien des référents ODPE, et ce, sur une échelle de 1 à 5 : la note 1 exprimant un fort niveau de priorisation et la note 5 une faible mise en œuvre de la mission 4.



De façon constante depuis plusieurs années, et à nouveau en 2024, les deux premières missions sont plus particulièrement investies par les ODPE. Elles semblent priorisées sur les territoires puisqu'elles participent au travail quotidien d'observation de la protection de l'enfance et sont stratégiques pour la définition et le suivi des politiques locales de protection de l'enfance.

En revanche, la mission liée à l'analyse des évaluations des établissements et services de protection de l'enfance, pourtant en lien étroit avec celle relative au schéma, apparait « secondaire »; il conviendrait d'investiguer plus finement pour comprendre les raisons du moindre investissement sur cette mission confiée aux ODPE. De même, la mission consistant à réaliser un bilan des formations continues en protection de l'enfance et à élaborer une programmation pluriannuelle

des besoins de formation de tous les acteurs y concourant, semble peu initiée. Cette mission se révèle pourtant essentielle pour construire un socle commun de connaissances et leur actualisation dans la perspective d'évolution des pratiques professionnelles.

Recueillir, examiner et analyser les données chiffrées

Cette mission prépondérante pour l'ODPE est jugée prioritaire par 68 % des référents ODPE. Elle répond aux besoins des départements et de leurs partenaires d'objectiver quantitativement la situation de la protection de l'enfance sur un territoire, de suivre l'évolution de cette politique publique au niveau local afin de l'ajuster aux besoins des enfants protégés, et ce dans un contexte en fortes tensions.

La collecte de ces données chiffrées concerne à la fois les services départementaux mais aussi un ensemble de partenaires du territoire (Éducation nationale, tribunaux pour enfants, PJJ...). Certains départements disposent, au sein de l'ODPE ou de la collectivité, d'un statisticien en appui sur cette mission et/ou ont mis en place un ensemble de protocoles, de commission ou groupes de travail avec leurs partenaires pour répondre au mieux à cette mission.

Le recueil de données chiffrées peut toutefois s'avérer complexe. Les raisons énoncées par certains référents ODPE sont multifactorielles : absence de logiciel dédié, difficultés de fiabilisation, peu de partage de leurs homologues sur le terrain, manque de formation et/ou de moyens humains dédiés.

Ces statistiques départementales, lorsqu'elles parviennent à être agrégées puis analysées, donnent lieu à la rédaction de différentes publications (rapport chiffré dans 41 ODPE, rap-

port de l'ODPE pour 29, ou encore rapport d'activité dans 20 autres), ainsi qu'à la réalisation de tableaux de bord et/ou de synthèses sur les données en protection de l'enfance pour 55 observatoires. Ces productions sont également présentées lors de réunions partenariales des ODPE (conférence annuelle, comité de pilotage, CDPE,...).

L'établissement de ces statistiques est complété dans une dizaine d'ODPE par des études thématiques et populationnelles pour affiner la connaissance du public concerné par la protection de l'enfance, qu'il s'agisse des enfants et/ou des familles annexe 4.

Cette mission de recueil des données concourt à l'éclairage des décideurs locaux et participe à l'évolution de la politique publique locale, en lien avec le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental.

LES DONNÉES ISSUES DE LA CESSEC

Conformément à l'article D223-27 du CASF³, la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) examine tous les ans la situation des enfants confiés à l'ASE depuis plus d'un an, lorsqu'il existe un risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins.

Elle examine la situation des enfants de moins de 2 ans tous les 6 mois. Un recensement annuel des situations examinées et des suites données est réalisé par le responsable du service départemental de l'ASE et transmis à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance mentionné à l'article L. 226-3-1.

27 ODPE sont destinataires du recensement annuel. Le référent ODPE des Hautes-Pyrénées est quant à lui membre de la commission.

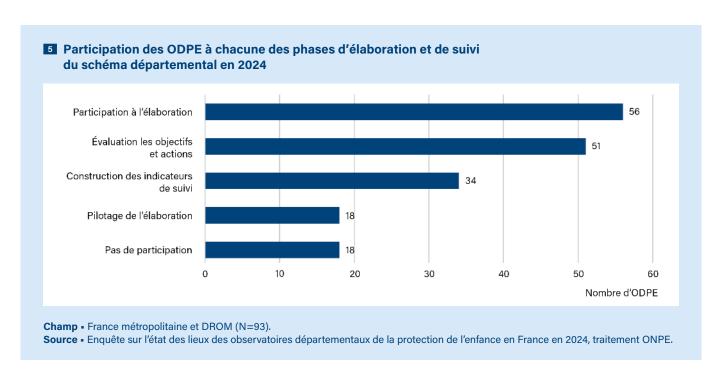
Il est intéressant de noter que ces données sont intégrées dans le rapport annuel de l'ODPE et/ou présentées lors de la plénière de l'ODPE. Le partage de ces éléments nourrit également les réflexions en lien avec les schémas départementaux comportant des actions spécifiques sur la question du statut de l'enfant. Cela peut également donner lieu à la mise en place de formations ou d'une journée d'étude, ou encore à la mise en place de groupes de travail dédiés.

^{3.} Article D223-27 du CASF. [en ligne]

Suivre la mise en œuvre du schéma départemental

Le suivi du schéma départemental doit être animé dans un cadre collégial conformément à l'esprit de la loi. En lien avec l'établissement de statistiques permettant de mieux connaitre les publics accompagnés et pris en charge, cette mission confère aux ODPE un rôle stratégique en contribuant à l'analyse de l'adéquation entre l'offre développée sur le territoire et les besoins identifiés dans le cadre de la protection de l'enfance. Ces travaux permettent de réaliser un diagnostic territorial éclairant pour les actions à conduire dans le cadre du schéma départemental.⁴

62 départements déclarent l'existence d'un schéma départemental dédié à la protection de l'enfance et 26 départements mentionnent un schéma départemental globalisé sur les thématiques de solidarité. 38 % des ODPE indiquent être impliqués sur cette mission à différents degrés. La majorité des ODPE participe à l'élaboration mais aussi à l'évaluation des objectifs et actions du schéma départemental. Plus d'un quart des répondants construit par ailleurs des indicateurs de suivi. Cependant, 18 ODPE n'y sont pas associés, leur nombre a doublé depuis la précédente enquête 5. Les principaux motifs énoncés sont un manque de moyens et/ou de structuration de l'ODPE, l'absence de schéma, un schéma échu non renouvelé, ou encore un pilotage du schéma externe à la DEF. Des groupes de travail, des ateliers ou encore des conférences sont envisagés ou mis en place dans le cadre des travaux préparatoires de renouvellement de schémas.



L'implication de l'ODPE dans le cadre de ces travaux concourt à faire évoluer la politique locale de protection de l'enfance. Par ailleurs, il est attendu que le CDPE s'appuie sur les données, analyses et propositions produites par l'observatoire départemental, notamment dans le cadre de son suivi du schéma départemental. L'ODPE peut ainsi faciliter le travail en réseau et la coordination des politiques locales. Ainsi, cette mission est en lien étroit avec celle liée à la formulation des avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance.

Formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance

Comme précédemment évoqué, le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental permet à l'ODPE d'orienter les politiques locales par des propositions et avis.

L'ODPE constitue en ce sens un outil d'aide au pilotage et à la décision. Composée des acteurs concourant à la politique de protection de l'enfance, cette instance vise à favoriser le développement de la démarche inter-partenariale d'observation

^{4.} Référentiel méthodologique pour le diagnostic, l'élaboration, le suivi, l'évaluation et le bilan du schéma départemental. [en ligne]

et à permettre une meilleure compréhension des spécificités locales et des besoins du territoire, des modes de fonctionnement des organisations, des pratiques développées par les différents acteurs.

Dans le cadre de l'enquête, 47 % des ODPE répondants classent cette mission parmi celles prioritaires contre 15 % pour lesquels elle serait faiblement mise en œuvre. 18 % ne se sont pas prononcés.

Comme mentionné précédemment, cette mission s'articule avec celle relative au suivi du schéma départemental car, pour 25 % des ODPE, elles semblent aller de paires eu égard à leur priorisation. Cependant, la concrétisation de cette mission tient également à la volonté du président de l'ODPE de rendre possible et d'ouvrir le débat sur les axes d'amélioration, et de favoriser la co-construction de cette politique publique avec ses partenaires dont le département est chef de file.

Par ailleurs, la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (2020-2022), au travers de la contractualisation avec les départements, a incité les départements à promouvoir la participation des enfants et des jeunes. Cette orientation, « donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits », invite à systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux. Cette action vise à répondre à une forte demande de participation des enfants (et des familles) non seulement à la vie des établissements, mais également à la gouvernance de la politique publique au niveau territorial et national.

Ainsi, de nombreuses démarches participatives dédiées aux enfants et aux jeunes ont été initiées dans les départements afin de recueillir la parole des premiers concernés. Ces démarches contribuent également à éclairer les responsables et à améliorer la politique départementale de protection de l'enfance.

Être informé de toute évaluation des ESSMS de protection de l'enfance

En application de l'article L 226-3-1 du CASF, l'ODPE doit être informé des évaluations effectuées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) délivrant des prestations au titre de la protection de l'enfance, au titre de l'article L 312-8 du même code. Cette mission doit permettre à l'ODPE de mesurer la pertinence et la qualité des réponses apportées et d'apprécier leur adéquation aux besoins identifiés en matière de protection de l'enfance.

L'évaluation porte sur la capacité de l'établissement ou du service à respecter les droits des personnes accompagnées, à

renforcer leur autonomie et à leur proposer un accompagnement adapté. L'évaluation a pour objectifs de porter une appréciation sur la qualité des accompagnements, d'identifier les points forts et les axes d'amélioration, et d'engager une dynamique d'amélioration continue. Elle s'appuie sur un référentiel commun construit par la Haute autorité de santé (HAS).

Ces informations ont vocation à nourrir une réflexion partenariale sur l'activité des services et établissements et sur l'amélioration continue de la qualité des prestations délivrées au niveau territorial. Il ne s'agit pas pour l'observatoire de se situer dans une position de contrôle des établissements et services mais d'analyser un corpus d'évaluations permettant d'obtenir une image la plus exacte possible des actions menées sur le territoire. Cette mission s'articule avec celles relatives au suivi du schéma départemental et à la formulation d'avis et de propositions. En effet, ces analyses ont vocation à nourrir les réflexions et l'élaboration de la politique publique de protection de l'enfance.

Cependant, au regard des résultats de l'enquête 2024, cette mission semble peu investie par les ODPE : plus de la moitié des répondants indique en effet une faible mise en œuvre puisque seuls 13 % d'entre eux la priorisent.

Le périmètre de cette mission peut parfois être mal identifié par les différents protagonistes. L'implication de référents ODPE dans le contrôle des établissements peut complexifier les relations partenariales. *A contrario*, les services dédiés à la tarification et au contrôle ne sont pas toujours en lien avec le référent. Par ailleurs, le manque de moyens dédiés à l'animation et à la réalisation des missions oblige les référents ODPE à prioriser certaines missions au détriment des autres.

En 2017, l'ONPE a réalisé une trame d'analyse du corpus des évaluations internes et externes des établissements et services de protection de l'enfance ⁵ pour accompagner les référents ODPE sur cette mission. 40 répondants indiquent en avoir connaissance.

L'analyse des évaluations des établissements dans le cadre de l'ODPE vise ainsi à relayer une démarche d'amélioration continue de la qualité pour un meilleur accompagnement du public pris en charge. Les pistes de formation découlant des plans d'action seraient également intéressantes à analyser au niveau de l'ODPE, en lien avec ses missions dans ce domaine.

Réaliser un bilan des formations continues et élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation

Cette mission confiée à l'ODPE par la loi du 14 mars 2016 s'inscrit plus largement dans l'amélioration de la cohérence

^{5.} Trame d'analyse du corpus des évaluations internes et externes des établissements et services de protection de l'enfance. [en ligne]

du dispositif, souhaitée par le législateur dès la loi du 5 mars 2007. Prévu par cette loi, l'article L 542-16 du Code de l'éducation pose une obligation de formation initiale et continue à la protection de l'enfance en danger pour une série de professionnels: médecins, personnels médicaux et paramédicaux, travailleurs sociaux, magistrats, personnels enseignants, professionnels des services aux familles, personnels d'animation sportive, culturelle et de loisirs, de la police nationale, des polices municipales et de la gendarmerie nationale. Ces formations, en partie communes à différentes institutions, doivent, selon l'article D 542-1 du Code l'éducation, traiter des thèmes suivants : évolution de la politique de protection de l'enfance, connaissance du dispositif (cadre juridique, enjeux, acteurs), connaissance de l'enfant (son développement, ses troubles) et des situations familiales, positionnement professionnel (éthique, secret professionnel, partage d'informations). S'y ajoute des modules sur les infractions sexuelles à l'encontre des mineurs et leurs effets (art. L 542-1).

Cependant, le bilan de ces dispositions s'est avéré limité et plusieurs freins ont été identifiés dans la mise en place d'initiatives conformes à ces textes, concernant notamment l'autorisation de certains personnels à suivre des formations proposées par d'autres institutions. Afin de renforcer la formation des personnels et de favoriser l'effectivité des obligations prévues par la loi, le législateur a désigné l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, instance partenariale de pilotage et de suivi de la qualité de la protection de l'enfance dans le département, en responsabilité de cette mission.

Conformément à sa mission de soutien et d'animation du réseau des ODPE, l'ONPE a réalisé conjointement avec des départements volontaires en 2018, un guide pour faciliter son appropriation. L'existence de cet outil est connue de la moitié des référents ODPE.

Cette mission reste néanmoins faiblement investie. En effet, elle se classe dans les priorités 1 et 2 d'un quart des répondants. L'enquête a interrogé les ODPE sur les différentes phases de cette mission, et notamment celle relative à la réalisation d'un recensement des formations continues. Ce recensement peut être facilité par la mise en place d'une commission ou d'un groupe de travail « formation » au sein de l'ODPE, réunissant un ensemble d'acteurs concourant à la protection de l'enfance. 24 % des ODPE ont une commission formation en 2024 : la création de cette instance est en augmentation constante depuis 2018 (13 %). 29 % des ODPE ont déjà réalisé un recensement des formations continues dé-

livrées dans le département, soit deux fois plus qu'en 2018. Enfin, 13 % des ODPE⁸ ont déjà réalisé un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant à la protection de l'enfance sur leur territoire.

Parmi les thématiques recensées, plusieurs axes ressortent parmi ceux prescrits par le décret :

- l'axe relatif à la « connaissance de l'enfant et des situations familiales » traitant des besoins fondamentaux et du développement de l'enfant, du statut, du soutien à la parentalité et des compétences parentales;
- l'axe relatif à la « connaissance du dispositif de protection de l'enfance », de son organisation et également des besoins d'interconnaissance entre les différents acteurs y concourant;
- l'axe concernant le « positionnement professionnel » sur le registre des écrits, de l'évaluation, de la posture éducative, du pouvoir d'agir.

La formation reste un levier majeur pour l'évolution et l'amélioration des pratiques des professionnels et par corollaire vise à mieux protéger et accompagner les enfants et les familles. Cette mission entre également en résonnance avec les plans nationaux (Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, Plan de lutte contre les violences faites aux enfants) permettant de disposer de co-financements pour la mise en œuvre de formations y compris pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles.

Ainsi, cette mission de recensement et d'élaboration d'un programme pluriannuel des besoins permet à l'ODPE de disposer d'une vision territoriale globale sur les attendus du décret 542-1 et d'impulser, voire de pérenniser, la mise en œuvre d'un socle commun de connaissances avec l'ensemble des partenaires, facilitant l'interconnaissance, leur coordination et la mise en œuvre de la protection de l'enfance sur le territoire concerné.

^{6.} Article L 542-1 du code de l'éducation. [en ligne]

^{7.} Référentiel méthodologique pour la mise en œuvre de la mission Formation des observatoires départementaux de la protection de l'enfance. [en ligne]

^{8.} Aisne, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardennes, Charente-Maritime, Collectivité de Corse, Côte-d'Or, Côtes-d'Armor, Creuse, Savoie, Tarn, Territoire de Belfort.

Attentes et besoins de formation des référents

Dans le cadre de cette enquête, les référents ODPE ont été sollicités sur leurs besoins de formation au sein de leurs observatoires. Près de la moitié d'entre eux se sont exprimés et 4 principaux domaines ont ainsi été relevés :

- l'analyse, le traitement et à la valorisation des données chiffrées, se révèlent être la thématique dominante pour près d'un tiers des besoins exprimés. La connaissance et l'utilisation des outils et logiciels restent un besoin identifié en lien avec le précédent;
- la gestion de projet et à l'animation de réseaux d'acteurs de la protection de l'enfance, incluant également l'appropriation d'outils de communication, trouvent également une expression significative;
- la participation des publics (jeunes et/ou familles) constitue également un axe fort, eu égard au développement important des démarches de participation collective observées ces dernières années;
- la formation des professionnels sur l'accompagnement et la posture professionnelle constitue tout autant la 5° mission confiée aux ODPE qu'une meilleure connaissance par les référents ODPE de certaines thématiques de protection de l'enfance.

L'ensemble de ces éléments corroborent l'expression directe de référents ODPE auprès de l'ONPE ces derniers mois, notamment en termes de besoins d'appui et de soutien méthodologique autour de la mise en œuvre des missions des observatoires, notamment la production de connaissances locales quantitatives comme qualitatives, mais aussi de besoins relatifs à leur prise de poste. Les ODPE sont également demandeurs de temps de travail supplémentaire entre eux, mais aussi avec l'ONPE, de groupes de travail thématiques, de nouveaux outils (trame de rapport, actualisation référentiel évaluation...) ainsi que d'un appui dans l'animation du réseau.

Activités des ODPE

Conférences et projets de travail initiés

L'enquête interrogeait également les axes de travail engagés au sein des ODPE, notamment à l'occasion de conférences organisées par les observatoires et à destination des professionnels du département. 56 observatoires organisent ces évènements, très souvent une fois par an, le format en présentiel étant largement privilégié. Ces conférences constituent pour le département un temps d'interconnaissances important et s'adressent très souvent aux membres constitutifs de l'ODPE, aux professionnels du territoire ainsi qu'aux partenaires institutionnels (services de l'État, acteurs du secteur associatif, Éducation nationale, PJJ, etc.). Ces conférences permettent bien souvent de restituer le travail de groupes/ commissions engagé par l'ODPE mais aussi de permettre un temps réflexif partagé autour d'une thématique de protection de l'enfance. Dès lors, des chercheurs, des professionnels du champ, des intervenants extérieurs peuvent venir présenter une recherche ou une étude autour d'une thématique cible. L'enquête a permis le repérage de 16 thématiques travaillées à l'occasion de conférences au sein des ODPE en 2024 : la prostitution des mineurs (14 ODPE), la santé des enfants protégés (10 ODPE) et la participation des enfant et/ou des familles (8 ODPE) apparaissent particulièrement choisies. La thématique des violences — sexuelles (9 ODPE) et intrafamiliales (6 ODPE) — semble également particulièrement travaillée lors de conférences sur les territoires annexe 3

Le questionnaire interrogeait par ailleurs les projets de travail que les ODPE souhaitent investir en 2024-2025. De nouveau, la mise en œuvre des missions de l'ODPE, telle que le recueil et l'analyse de données chiffrées ou encore le suivi du schéma apparaissent prioritaires. La mise en place de comités des usagers est aussi investie par un nombre conséquent d'observatoires.

Liens avec la recherche

La composition des ODPE telle que définie par décret favorise la présence de représentants d'organismes et d'universités délivrant des formations continues dans le domaine de la protection de l'enfance. La présence de ces professionnels participe à la mise en place de partenariats locaux et peut encourager les observatoires à investir des projets d'études, à créer des liens avec les universités, des chercheurs, des enseignants, ou encore des étudiants. Comme souligné précédemment, les universités siègent dans un tiers des ODPE (32 %), leur présence ayant triplé depuis 2016. Les écoles et instituts en travail social sont quant à eux représentés dans plus de la moitié des observatoires départementaux.

Outre le fait que ces partenaires siègent comme membres constitutifs de l'ODPE, l'enquête révèle que des collaborations se nouent avec la communauté scientifique à l'occasion d'assemblées plénières, de colloques, de séminaires de recherche organisés par le département et rassemblant un ensemble de professionnels du champ. Il peut s'agir d'interventions de chercheurs autour d'une thématique en protection de l'enfance définie par le département. Dans une moindre mesure, l'enquête souligne également que des chercheurs ou des doctorants peuvent être associés à des commissions ou à des groupes de travail, notamment pour proposer un appui scientifique aux travaux et études menés par l'ODPE.

Le référent ODPE peut également demander l'appui d'étudiants et recourir à leurs compétences pour mettre en œuvre des projets et des études, ou accompagner les missions qui lui sont dévolues. Des étudiants peuvent également s'engager dans un travail resserré avec l'ODPE à l'occasion d'un stage. À ce titre, l'enquête souligne qu'en 2024, 31 ODPE ont fait appel à des étudiants en stage (versus 25 en 2022), très largement de niveau master, dont 13 en sciences humaines, 6 en travail social, 5 en droit, 2 en sciences politiques et 2 en statistiques. Ces étudiants sont souvent recrutés au sein de l'ODPE pour un temps court, de quelques semaines à quelques mois. La mise en place de conseils de jeunes de la protection de l'enfance, l'accompagnement au recueil et à l'analyse de données chiffrées, ou encore l'aide à la mise en œuvre des missions confiées à l'ODPE, semblent être les principaux axes de travail privilégiés pour ces étudiants.

Enfin, en 2024, 2 ODPE finançaient des contrats régis par une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) dans le cadre de 3 recherches doctorales en cours. Pour rappel, le dispositif CIFRE permet de bénéficier d'une aide financière pour recruter un doctorant dont le projet de recherche, mené en lien avec un laboratoire extérieur, permet la soutenance d'une thèse. Par l'intermédiaire de ce dispositif, la direction enfance-famille recrute un étudiant inscrit en doctorat, et ce pour 3 ans, et bénéficie dès lors de compétences scientifiques indéniables pour le département. Ces doctorants participent à la réalisation de recherches en protection de l'enfance et peuvent accompagner la mise en œuvre des missions confiées aux ODPE, contribuant ainsi à aider le département à disposer de données quantitatives et/ou qualitatives scientifiques et rigoureuses.

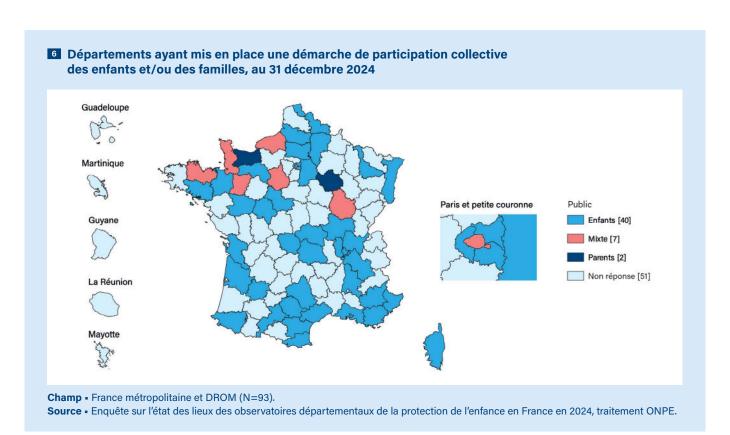
Les 3 étudiants en contrat CIFRE repérés par l'enquête sont issus du champ des sciences humaines et sociales et travaillent en lien avec le responsable de l'observatoire départemental : le premier étudiant, recruté sur le département de la Loire, a engagé un travail de thèse sur la protection de l'enfance et le handicap. Les deux autres doctorants, recrutés par la ville de Paris ont engagé, pour l'un, un travail sur les parcours de prise

en charge en protection de l'enfance des mineurs victimes de violences sexuelles, et pour l'autre, un travail sur les santé(s) et participation(s) en protection de l'enfance.

Démarches de participation collective des enfants protégés

L'ONPE observe une augmentation notable de la mise place de démarches de participation collective des enfants protégés avec 40 départements concernés (ils étaient 30 en 2022, 17 en 2020 et 2 en 2016), dont 38 sont portées par l'ODPE. Par ailleurs, 7 départements ont fait le choix de démarches participatives dites mixtes, dans lesquelles parents et enfants sont associés aux échanges. Enfin, 2 départements ont mis en place des démarches de participation collective destinées exclusivement aux parents d'enfants protégés.

La mise en place, l'organisation et l'animation de ces démarches apparaissent comme l'une des préoccupations majeures d'un nombre conséquent d'ODPE ces dernières années⁹. La majorité de ces démarches participatives a été initiée récemment, en 2022 6.



^{9.} Écouter pour agir : La participation collective des enfants protégés. [en ligne]

Ces résultats peuvent être mis en lien notamment avec la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (2020-2022)¹⁰ dont l'un des quatre engagements départementaux, en contrepartie de la contractualisation, consiste à donner aux enfants protégés les moyens d'agir et garantir leurs droits, en rendant systématique la participation des enfants et des jeunes protégés aux travaux des ODPE.

L'enquête interrogeait les formes et les modalités que pouvaient prendre ces instances de participation. Très majoritairement, les enfants sont associés à la mise en place d'espaces participatifs pérennes de type « conseils de jeunes ». Les enfants peuvent aussi être associés à des travaux ponctuels, conduits par l'ODPE, dans le cadre du schéma départemental, ou encore par des chercheurs dans le cadre d'une recherche-action ou d'une étude conduite pour le département. Ils peuvent aussi être invités de façon occasionnelle à participer à des instances de l'ODPE (au sein de groupes de travail, de comités stratégiques, de conférences départementales, etc.) dans lesquelles les professionnels les sollicitent pour témoigner de leur quotidien, partager leurs ressentis sur les services d'aide sociale à l'enfance, avec parfois, la présence de leurs parents.

Plus rarement, un groupe d'enfants peut également être désigné comme membre constitutif de l'observatoire départemental.

Du côté des espaces de participation de parents d'enfants protégés, les éléments recueillis au sein des questionnaires restent concis. Les parents peuvent être associés à la conduite de travaux ponctuels pour l'ODPE, parfois à la mise en place d'espaces participatifs type « café des parents », ou être invités à participer à des conférences familiales (Aube et Calvados). Plus rarement, ils peuvent être associés à la mise en place de conseils de parents dont les modalités d'organisation seraient similaires aux conseils de jeunes. 2 départements ont par ailleurs répondu avoir relancé la mise en place d'associations de type Adepape ou Repair, et soulignent leur volonté de s'appuyer sur ces structures pour pouvoir recueillir la parole des enfants protégés sur leur département.

^{10.} Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance. [en ligne]

Réseaux et ressources des ODPE

La loi du 7 février 2022 (art. L.147-14 CASF) consacre l'ONPE comme centre national de ressources et de promotion de la recherche et de l'évaluation et étend son périmètre d'observation. Elle renforce ainsi le rôle de l'ONPE sur la production de connaissances quantitatives et qualitatives en matière de protection de l'enfance.

ONPE, centre de ressources

En sa qualité de centre de ressources, l'ONPE se tient à la disposition des ODPE pour échanger sur des méthodes de travail, garantir un soutien méthodologique, contribuer au transfert de connaissances ou encore présenter ses travaux. 92 % d'entre eux indiquent avoir été en contact avec l'Observatoire national au cours des deux dernières années.

À ce titre, plus de 60 % des ODPE sollicitent l'ONPE pour intervenir sur les territoires, pour participer à des journées d'études et/ou des colloques organisés par les ODPE, à des groupes de travail, ou encore pour venir éclairer une thématique en protection de l'enfance.

L'ONPE met à disposition sur son site internet des connaissances scientifiques et pratiques dans le champ de la protection de l'enfance. Il apparait que les différents travaux et publications de l'ONPE sont lus par l'ensemble des répondants. Par ailleurs, 86 % des répondants indiquent utiliser les fiches synthétiques et infographies, et plus de 85 % sont abonnés à la lettre mensuelle de l'ONPE.

La moitié des référents utilise les webinaires de transfert de connaissance accessibles sur la chaine YouTube. 61 % indiquent se référer aux référentiels (co-construits avec des référents volontaires) pour soutenir les référents ODPE dans la mise en œuvre de leurs missions et travaux.

Les ressources proposées sont qualifiées de très riches par les référents, mais le temps d'appropriation peut leur manquer. Ils émettent également des besoins relatifs à la mise en cohérence des données notamment l'accès aux statistiques départementales et nationales.

ONPE, animateur du réseau des ODPE

L'animation des réseaux d'acteurs professionnels fait partie intégrante des modalités d'intervention des services du groupement d'intérêt public France enfance protégée, dont fait partie l'ONPE. La finalité de ces réseaux est d'accompagner les professionnels de la protection de l'enfance, notamment pour sensibiliser, former et soutenir les acteurs.

Le séminaire des ODPE

Ce temps de travail en présentiel dédié aux responsables d'ODPE, et depuis 2022 aux directeurs enfance-famille, est l'occasion de revenir sur l'actualité et les travaux de l'ONPE mais aussi d'ouvrir un espace de partage d'expériences et d'échange avec les départements. Cette journée favorise l'interconnaissance, la synergie entre les ODPE et avec l'Observatoire national, et ouvre la discussion sur des sujets transversaux, des besoins et des pratiques observées au niveau national et local.

La plateforme collaborative

L'ONPE et les ODPE poursuivent des objectifs communs en termes de production et de diffusion des connaissances en protection de l'enfance. L'animation du réseau des ODPE par l'ONPE permet ainsi de capitaliser des expertises, des connaissances produites à un niveau national et local, mais aussi un ensemble de savoirs expérientiels en lien avec l'observation des pratiques.

À ce titre, une plateforme collaborative a été créée pour faciliter les échanges et les partages d'expériences, mutualiser les connaissances et développer les relations entre les ODPE. 90 % des ODPE indiquent avoir accès à la plateforme qui, outre le fil de discussion, dispose d'un espace documentaire centralisant les principaux documents ressources dédiés aux missions des ODPE, ainsi que des publications sur des thématiques travaillées par l'ONPE. 71 % des personnes ayant répondu à l'enquête consultent cet espace et 38 % indiquent y avoir partagé leurs travaux. Cet espace d'échanges réservé aux ODPE répond également aux besoins de connaissance et de partage sur l'actualité des ODPE mentionnés par 63 % des

répondants. Il permet également d'interroger les ODPE sur la mise en œuvre de leurs missions et de solliciter l'ensemble des référents pour la réalisation d'enquêtes comparatives.

Les réseaux inter-ODPE

Dans les différentes enquêtes menées par l'ONPE (état des lieux des ODPE, enquête de satisfaction du séminaire 2023, remontées de terrain, etc.), certains référents ODPE témoignent d'un sentiment d'isolement dans leur fonction et un important turn-over est constaté. La nécessité de faire réseau entre ODPE est régulièrement soulignée et l'appui d'un réseau de pairs se révèle alors plus facilitant pour la prise de poste.

Des initiatives de rencontres régionales ont ainsi vu le jour : parmi les 93 ODPE en activité en décembre 2024, 62 % ont déclaré faire partie d'un réseau régional ODPE.

L'ONPE a d'abord repéré 6 réseaux inter-ODPE (Hauts-de-France, Normandie, Grand-Est, Île-de-France, Bretagne-Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes) et a été convié à participer à certaines de leurs réunions. Ces rencontres ont lieu en présentiel ou en distanciel, à partir d'un ordre du jour décidé par les ODPE.

Les objectifs partagés de ces inter-ODPE sont à la fois de s'entraider mutuellement, de trouver des ressources en proximité, de partager les outils, d'échanger sur des thématiques communes mais aussi plus largement sur l'organisation et les missions propres aux ODPE. Lors de ces rencontres, l'ONPE apporte sa contribution en partageant l'actualité de la protection de l'enfance au niveau national et en mettant en lumière ses ressources disponibles en lien avec les thématiques traitées.

Au titre de sa mission d'animation de réseau, l'ONPE est venu en appui pour impulser la mise en place de réseaux inter-ODPE quand ces derniers n'existaient pas. Ainsi, les réseaux Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et Occitanie se sont réunis en octobre 2024 et le réseau Nouvelle-Aquitaine a vu le jour début 2025.

L'enquête interrogeait, par ailleurs, la fréquence de ces temps de travail. Les résultats révèlent que 28 % des ODPE se réunissent une fois par an au sein de leur réseau inter-ODPE, 28 % deux fois par an, 23 % trois fois par an, et enfin 7 % plus de quatre fois par an.

À l'occasion de ces temps de travail, sont abordées les missions des ODPE, leur actualité ainsi que les différentes thématiques sur lesquelles ils sont investis :

- la gouvernance de l'ODPE et les instances;
- les données (questionnement sur la collecte et du traitement des données);
- le schéma départemental;
- la formation;

- les évaluations des ESSMS;
- l'expérimentation des comités départementaux de protection de l'enfance;
- la circulaire relative à la contractualisation pour la prévention et la protection de l'enfance;
- l'accès à l'autonomie des jeunes;
- la participation des usagers, comité/conseil des jeunes;
- les projets en cours (prostitution, parrainage/mentorat, accueil par un proche, accompagnement des jeunes majeurs, santé des enfants confiés...);
- l'actualité des ODPE (événements, projets, études...).

Ces rencontres régionales sont extrêmement riches. Elles permettent de prendre connaissance des sujets en réflexion sur les territoires, de repérer des problématiques de travail qui peuvent être susceptibles d'intéresser d'autres départements et de mieux cerner les réalités contextuelles.

La participation à ces instances se révèle essentielle pour l'ONPE, lui permettant ainsi d'affiner ses connaissances de la politique de la protection de l'enfance au niveau local, tout en recueillant les besoins et les attentes des référents ODPE sur les territoires.

Conclusion

17 ans après leur création, les observatoires départementaux de la protection de l'enfance constituent un maillon essentiel du pilotage et de la connaissance des politiques locales de protection de l'enfance. L'enquête 2024 confirme leur implantation quasi généralisée, mais met également en évidence une grande diversité de situations, tant dans leur positionnement institutionnel que dans leurs moyens et leurs activités. Ces écarts traduisent la vitalité du réseau mais soulignent aussi les inégalités persistantes dans la capacité des territoires à produire une observation structurée et partagée.

Dans ce contexte, l'ONPE, en tant que centre national de ressources et d'observation, a vocation à conforter son rôle d'appui et d'animation auprès des ODPE. L'enjeu pour les années à venir est de consolider le réseau dans une logique de soutien, adaptée à la diversité des contextes départementaux : accompagner les observatoires les plus fragiles dans leur construction, tout en favorisant les échanges et les coopérations entre les départements.

L'ONPE poursuivra ainsi le développement d'un réseau collaboratif, fondé sur la mutualisation des outils, l'échange d'expériences et la capitalisation des connaissances issues des territoires. Il continuera à assurer un appui méthodologique au recueil et à l'analyse des données, à encourager les coopérations avec la recherche et à promouvoir la diffusion d'une culture commune de l'observation.

Enfin, dans un environnement institutionnel en évolution, l'ONPE entend demeurer un acteur fédérateur par sa capacité à relier les initiatives locales, à harmoniser les approches et à faire émerger une vision nationale des politiques de protection de l'enfance. Il continuera à garantir la cohérence et la lisibilité du réseau des ODPE, au service d'une meilleure compréhension des besoins des enfants et des familles.

Annexes

annexe 1 (1/3) Commissions ou groupes de travail mis en place au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	INTITULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL			
	FORMATION				
3	Allier	Commission formation			
20	Corse	Formations et évènements en protection de l'enfance			
29	Finistère	Commission formation			
38	Isère	Commission formation			
50	Manche	Formation			
64	Pyrénées-Atlantique	Groupe formation			
77	Seine-et-Marne	Commission formation (professionnels en protection de l'enfance, la santé de l'enfant confié)			
80	Somme	Formation			
83	Var	Formations interinstitutionnelles			
93	Seine-Saint-Denis	Commission culture commune et formation interinstitutionnelle			
94	Val-de-Marne	Formation			
971	Guadeloupe	Formation continue des professionnels concourant à la protection de l'enfance			
		RECUEIL ET ANALYSE DE DONNÉES CHIFFRÉES			
20	Corse	Les données en protection de l'enfance			
46	Lot	Partage de la donnée			
50	Manche	Les statistiques et le rapport ODPE			
59	Nord	Données de Protection de l'Enfance			
61	Orne	Statistiques			
69M	Métropole de Lyon	Consolider les données = recueil de données hors IODAS auprès des associations du SAH / travail sur les tableaux de bord en territoires pour harmoniser le recueil des données			
72	Sarthe	Les données chiffrées			
80	Somme	Statistiques			
83	Var	Données chiffrées			
94	Val-de-Marne	Statistiques			
971	Guadeloupe	Recueil et analyse des données de protection de l'enfance			

annexe 1 (2/3) Commissions ou groupes de travail mis en place au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	INTITULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL			
	PARTICIPATION DES ENFANTS				
20	Corse	La participation des enfants			
21	Côte-d'Or	La participation des usagers			
47	Lot-et-Garonne	Un conseil des jeunes de la protection de l'enfance (CJPE)			
59	Nord	Participation des enfants			
69	Métropole de Lyon	Création d'un comité de l'ASE			
71	Saône-et-Loire	La participation des enfants avec la création d'un conseil des jeunes confiés			
77	Seine-et-Marne	Commission innovation sur les instances participatives des enfants confiés			
93	Seine-Saint-Denis	Commission information et participation des jeunes			
94	Val-de-Marne	Participation des enfants et des familles			
		SCHÉMA DÉPARTEMENTAL			
10	Aube	Déclinaison du schéma départemental			
38	Isère	Commission en charge du suivi du schéma enfance famille			
83	Var	Schéma départemental de l'enfance et de la famille			
94	Val-de-Marne	Commission suivi du schéma départemental			
971	Guadeloupe	Suivi du schéma départemental de l'enfance			
	PRATIQUES PROFESSIONNELLES				
39	Jura	Rencontres inter-institutionnelles			
71	Saône-et-Loire	Le développement d'un réseau partenarial			
83	Var	Formations interinstitutionnelles			
93	Seine-Saint-Denis	Commission culture commune et formation interinstitutionnelle			
971	Guadeloupe	Pratiques professionnelles et politiques publique			
	TIERS D	DIGNE DE CONFIANCE / ENTOURAGE DE L'ENFANT / PARRAINNAGE / MENTORAT			
14	Calvados	Le travail autour des proches de l'enfant			
21	Côte-d'Or	Placement chez un tiers de confiance Visite en présence d'un tiers			
50	Manche	La place des enfants, parents et entourage proche			
54	Meurthe-et-Moselle	Recours parrainage/mentorat			
		OFFRE D'ACCUEIL EN PROTECTION DE L'ENFANCE			
20	Corse	L'accueil et les différents modes de prises en charge			
53	Mayenne	Mesures éducatives judiciaires et administratives (création d'un référentiel, recalibrage de l'offre)			
64	Pyrénées-Atlantiques	AED/AEMO			

annexe 1 (3/3) Commissions ou groupes de travail mis en place au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	INTITULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL			
	SANTÉ DES ENFANTS				
14	Calvados	L'articulation avec le médico-social			
20	Corse	La santé des enfants, et la prise en charge des enfants en situation de handicap bénéficiant d'un accueil en protection de l'enfance			
69M	Métropole de Lyon	Santé des jeunes : travail sur la mise en place d'un réseau EVARS en protection de l'enfance			
77	Seine-et-Marne	Commission formation sur la santé de l'enfant confié			
		PROSTITUTION DES MINEURS PROFESSIONNELLES			
69M	Métropole de Lyon	Prostitution des mineurs : une commission d'évaluation des situations			
77	Seine-et-Marne	Commission observation sur la prostitution (les ressources sur le territoire en matière de lutte contre la prostitution)			
		COMMUNICATION			
47	Lot-et-Garonne	Communication			
50	Manche	Communication			
		REPÉRAGE ET ÉVALUATION DES SITUATIONS			
72	Sarthe	Guide de l'évaluation du danger (validé en juin 2024)			
		AUTRES THÉMATIQUES			
10	Aube	Commission d'Accès d'Autonomie des Jeunes			
14	Calvados	Le PPE La liste d'attente de placement Sécuriser les sorties du dispositif			
23	Creuse	Veille juridique			
21	Côte-d'Or	Violences en institutions Bientraitance en établissement Vie sexuelle et vie affective			
30	Gard	SAPMN (service PEAD) Visite en présence d'un tiers Substituts parentaux Jeunes majeurs			
53	Mayenne	Parcours biographiques et institutionnels des jeunes auteurs d'actes violents, graves et répétés (offre de formation, propositions de prise en charge et de nouveaux outils)			
54	Meurthe-et-Moselle	MNA Psychotraumatisme			
64	Pyrennées-Atlantiques	Violences Intra Familiales			
972	Martinique	Commission site internet			

annexe 2 (1/8) Projets envisagés au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	ORIGINE DU PROJET	NATURE DU PROJET	THÉMATIQUE
		RECUEIL ET ANAI	LYSE STATISTIQUE	
11	Aude	En lien avec l'observation de données quantitatives/ qualitatives sur le département	Données clés	Les données clés 2024
13	Bouches-du-Rhône	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Groupe de travail	Recueil et l'analyse des données
14	Calvados	Commande institutionnelle/ politique	Fiabilisation des données ASE	Analyse des données ASE
20	Collectivité de Corse	Commande institutionnelle/ politique	Améliorer la collecte de données statistiques pour en permettre l'analyse	Statistiques en PE
22	Côtes-d'Armor		Étude statistique	Enfants doublement vulnérables (ASE-MDPH)
39	Jura	En lien avec l'observation de données quantitatives/ qualitatives sur le département	Rapport activité annuelle 2024	Production des chiffres enfance famille 2024
46	Lot	En lien avec l'observation de données quantitatives/ qualitatives sur le département	Consolider le premier état des lieux de données partagées	Partage de la donnée
47	Lot-et-Garonne	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Installation d'une commission « Indicateurs départementaux »	Données relatives à l'enfance en danger
53	Mayenne	En lien avec l'observation de données quantitatives/ qualitatives sur le département	Étude sur dossiers et étude statistique	État des lieux de l'accompagnement dans le cadre des mesures éducatives (AED/ AEMO)
59	Nord	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Fiche statistique	Durée moyenne des accompagnements et des placements en fonction de l'âge d'entrée à l'ASE
63	Puy-de-Dôme		Production de statistiques	Statistiques prévention protection de l'enfance
71	Saône-et-Loire	En lien avec l'observation de données quantitatives/ qualitatives sur le département	Étude de données croisées	Statistiques sur les enfants avec une double vulnérabilité
77	Seine-et-Marne	En lien avec l'observation de données quantitatives/ qualitatives sur le département	Cahier thématique	Les données de l'ASE en Seine-et-Marne
78	Yvelines	En lien avec l'observation de données quantitatives/ qualitatives sur le département	Fil-rouge du CDEJ 2024	Chiffres clé 2023
79	Deux-Sèvres	Commande institutionnelle/ politique	Fiabilisation des données relatives aux mesures ASE (hors enfants confiés)	Données ASE prévention
80	Somme	En lien avec l'observation de données quantitatives/ qualitatives sur le département	Actualisation de l'étude sur les enfants et jeunes majeurs en situation de handicap accompagnés par l'aide sociale à l'enfance dans le département de la Somme	Handicap et ASE
92	Hauts-de-Seine	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Panorama PE 2023-2024	Chiffres clés prévention et protection
973	Guyane	En lien avec l'observation de données quantitatives/ qualitatives sur le département	Installation d'un nouveau logiciel	Recueil des données & transversalité

annexe 2 (2/8) Projets envisagés au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	ORIGINE DU PROJET	NATURE DU PROJET	THÉMATIQUE		
	PARTICIPATION DES ENFANTS					
3	Allier	Commande institutionnelle/ politique	Poursuite de l'animation du Haut conseil	Participation des enfants confiés		
4	Alpes-de-Haute- Provence	Commande institutionnelle/ politique	Relance et pérénisation du Conseil des jeunes	Participation des jeunes de l'ASE à l'ODPE		
20	Collectivité de Corse	Commande institutionnelle/ politique	Animation d'ateliers	Participation des enfants		
22	Côtes-d'Armor	Commande institutionnelle/ politique	Participation des enfants	Participation des enfants et des parents		
32	Gers	Commande institutionnelle/ politique	Création d'un comité des jeunes	Participation citoyenne		
33	Gironde	Commande institutionnelle/ politique	Mise en place de la nouvelle mandature du CJPE	La participation des enfants		
40	Landes	Commande institutionnelle/ politique	Instauration d'un conseil des jeunes	La participation des enfants placés		
47	Lot-et-Garonne	Commande institutionnelle/ politique	Poursuite des travaux du CJPE	La participation collective		
49	Maine-et-Loire	Commande institutionnelle/ politique	Conseil des jeunes	Participation et pouvoir d'agir		
54	Meurthe-et-Moselle	Commande institutionnelle/ politique	Comité des jeunes	La participation des enfants		
61	Orne	Commande institutionnelle/ politique	ODPE des jeunes	La participation des enfants		
70	Haute-Saône	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Comité des jeunes	Le placement		
71	Saône-et-Loire	Commande institutionnelle/ politique	Conseil des jeunes confiés	La participation des enfants		
76	Seine-Maritime	Commande institutionnelle/ politique	Haut conseil des enfants et charte de la participation	La participation des enfants		
83	Var	Commande institutionnelle/ politique	Création d'un comité des jeunes	La participation		
973	Guyane	Commande institutionnelle/ politique	Création d'un comité de jeunes confiés à l'ASE	La participation des jeunes		

annexe 2 (3/8) Projets envisagés au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	ORIGINE DU PROJET	NATURE DU PROJET	THÉMATIQUE		
	MISSIONS DE L'ODPE					
7	Ardèche	Commande institutionnelle/ Politique	Journée de lancement de l'ODPE	Transmission de données clés + « Mobilisation de la société civile en protection de l'enfance »		
11	Aude	Commande institutionnelle/ Politique	Newsletter ODPE	Vie de l'ODPE, données quantitatives, actus		
20	Corse	Commande institutionnelle/ Politique	Élaboration de document règlementaire et animation des différentes instances	gouvernance OCPE		
31	Haute-Garonne	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Poursuite actions de formation pluri-institutionnelle	Formation		
40	Landes	Commande institutionnelle/ Politique	Relance de l'ODPE	Impulser l'ODPE		
49	Maine-et-Loire	En lien avec l'observation de données quantitatives / qualitatives sur le département	Lettre ODPE	Lettre ODPE		
69m	Métropole de Lyon	Commande institutionnelle/ Politique	Rapport d'activité 2024	Rapport d'activité		
74	Haute-Savoie	En lien avec l'observation de données quantitatives/ qualitatives sur le département	Rapport	Rapport ODPE 2023		
76	Seine-Maritime	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Journée d'étude sur les besoins fondamentaux	Formation		
89	Yonne	Commande institutionnelle/ Politique	Refonte de l'ODPE	Organisation ODPE		
971	Guadeloupe	Besoins des professionnels	Accompagnement des professionnels de la protection de l'enfance	Mise en place de la mission formation		
972	Martinique	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Recueil des besoins en formation et construction d'un plan pluriannuel des besoins en formation	Formation		
972	Martinique	Besoins des professionnels	Lancement du site internet de l'observatoire	Site Internet		

annexe 2 (4/8) Projets envisagés au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	ORIGINE DU PROJET	NATURE DU PROJET	THÉMATIQUE		
	SCHÉMA DÉPARTEMENTAL					
13	Bouches-du-Rhône	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Mise en place d'un comité de pilotage	Schéma Enfance Famille et ODPE		
24	Dordogne	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Schéma Départemental	Schéma Enfance Famille		
30	Gard	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Mise en oeuvre objectifs opérationnels du schéma	Politiques sociales		
31	Haute-Garonne	Commande institutionnelle/ politique	Mise en place d'un groupe de suivi du schéma	Schéma départemental Enfance Famille		
33	Gironde	Commande institutionnelle/ politique	Évaluation des actions proposées dans le Schéma PE	Schéma protection de l'enfance		
39	Jura	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Suivi des fiches actions	Schéma départemental enfance famille 2021-2025		
73	Savoie	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Diagnostic partagé pour le renouvellement du schéma social unique	Protection de l'enfance		
		PARCOURS DES ENFANTS EN	PROTECTION DE L'ENFANCE			
5	Hautes-Alpes	Besoins des professionnels	Étude	Le parcours des enfants protégés		
34	Hérault	Commande institutionnelle/ politique	Étude	Le parcours avant l'entrée à l'ASE dans le cadre d'un placement		
45	Loiret	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	GT Parcours sur les 0-2 et 3-5 ans en protection de l'enfance	Étude des motifs liés à l'augmentation des tout petits (IP/Mesures de PE/Placement) + 60 % sur 5 ans		
53	Mayenne	En lien avec l'observation de données quantitatives / qualitatives sur le département	Étude sur dossiers	Parcours biographiques et institutionnels des jeunes confiés et auteurs d'actes violents, graves et répétés		
56	Morbihan	En lien avec des besoins des professionnels du département	Conférence thématique	La sécurisation des parcours à l'ASE		
65	Hautes-Pyrénnées	Commande institutionnelle/ politique	Étude	Les ruptures en accueil familial		
78	Yvelines	En lien avec l'observation de données quantitatives / qualitatives sur le département	Produire une analyse dynamique des parcours des enfants	Pilotage dynamique de la donnée		

annexe 2 (5/8) Projets envisagés au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	ORIGINE DU PROJET	NATURE DU PROJET	THÉMATIQUE		
	ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS					
12	Aveyron		Journée interprofessionelle 2024	La protection de l'enfance : un objectif partagé par les partenaires		
22	Côtes-d'Armor		CT Formation	Interconnaissance partenariale		
47	Lot-et-Garonne	En lien avec l'observation de données quantitatives / qualitatives sur le département	Développer une stratégie de communication à l'attention de l'ensemble des acteurs sur les actions de prévention et protection de l'enfance pour donner de l'information, valoriser les initiatives territoriales et favoriser l'interconnaissance, élaborer des supports et des outils de communication interactifs entre les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance.	La communication autour de la prévention et la protection de l'enfance		
66	Pyrénées-Orientales	Besoins des professionnels	Formation en protection de l'enfance	Formation des professionnels		
71	Saône-et-Loire	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Développement d'un répertoire interactif des acteurs	Animation du réseau partenarial		
94	Val-de-Marne		Réorganisation des services de territoire + rôle des référents ASE et des psychologues	Réorganisation		
971	Guadeloupe		Communication	Connaissance des rôles et des missions des acteurs		
971	Guadeloupe	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Échanges entre les techniciens de la protection de l'enfance	Approfondissement de l'interconnaissance des acteurs		
		PROSTITUTION	N DES MINEURS			
3	Allier	Besoins des professionnels	Mise en place d'une cellule de veille contre la prostitution des mineurs	Prostitution des mineurs		
4	Alpes-de-Haute- Provence	Commande institutionnelle/ politique	Politique de lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs/ Groupe de travail, état des lieux et plan d'actions	Prostitution des mineurs		
11	Aude	Commande institutionnelle/ politique/ En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE / Besoins des professionnels	Note synthétique sur un diagnostic territorial réalisé	Prostitution des mineurs		
60	Oise	Besoins des professionnels	Journée ODPE mars 2025	Exploitation sexuelle des mineurs		
67/68	Collectivité européenne d'Alsace	Commande institutionnelle/ politique	Recherche-action	Prostitution des mineurs		
77	Seine-et-Marne	En lien avec l'observation de données quantitatives / qualitatives sur le département	Étude suite à sondage	Les ressources en matière de lutte contre la prostitution dans le territoire		

annexe 2 (6/8) Projets envisagés au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	ORIGINE DU PROJET	NATURE DU PROJET	THÉMATIQUE		
	PARENTALITÉ ET ENTOURAGE DE L'ENFANT					
17	Charente-Maritime	Besoins des professionnels	Réalisation d'un référentiel sur visites en présence d'un tiers	Maintien du lien avec les parents		
17	Charente-Maritime	Commande institutionnelle/ politique	Alternative au placement institutionnel	Développement du recours au TDC/ ADB		
49	Maine-et-Loire	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE/ Besoins des professionnels	1/2 journée professionnelle	Rechercher les ressources dans l'entourage et le lieu de vie de l'enfant		
92	Hauts-de-Seine	Commande institutionnelle/ politique	Synthèse de l'existant sur parrainage et mentorat	Parrainage et mentorat		
94	Val-de-Marne		Objectif loi Taquet	Développement des tiers dignes de confiance		
		SANTÉ ET	HANDICAP			
5	Hautes-Alpes	Commande institutionnelle/ politique	Diagnostic sur la santé mentale des enfants	Santé mentale		
10	Aube		Étude	Double vulnérabilité handicap ASE		
22	Côtes-d'Armor		Étude statistique	Enfants doublement vulnérables (ASE-MDPH)		
77	Seine-et-Marne	Commande institutionnelle/ politique	Colloque	La santé de l'enfant confié		
976	Mayotte	Commande institutionnelle/ politique	Rapport ou recherche	Santé des jeunes en protection de l'enfance		
		JEUNES	MAJEURS			
74	Haute-Savoie	En lien avec l'observation de données quantitatives / qualitatives sur le département	Étude	Jeunes majeurs		
75	Paris	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Continuer les matinales de l'OPPE, les JPPE	Jeunes majeurs		
75	Paris	Commande institutionnelle/ politique	Étude	Jeunes majeurs récemment sortis du dispositif		
78	Yvelines	Commande institutionnelle/ politique	Expérimentation d'outils numériques en protection de l'enfance	Accompagnement à l'autonomisation du jeune majeur sortant de l'ASE		
VIOLENCES SEXUELLES						
3	Allier	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Commission formation	Accompagnement des enfants victimes d'agrsseions sexuelles		
32	Gers	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Conférence	Violence sexuelle		
83	Var	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Organisation conférence annuelle	Violences sexuelles faites aux enfants		
973	Guyane	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Collaboration à la mise en oeuvre d'une enquête avec partenariat	Les violences sexuelles		

annexe 2 (7/8) Projets envisagés au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	ORIGINE DU PROJET	NATURE DU PROJET	THÉMATIQUE		
	PROJET POUR L'ENFANT					
14	Calvados	Besoins des professionnels	Actualisation de l'outil	PPE		
23	Creuse	Besoins des professionnels	Mise en œuvre du PPE	PPE		
83	Var	Besoins des professionnels	Organisation formation	PPE		
	ACCÈS À L'AUTONOMIE					
10	Aube		Instauration de la CDAA	Autonomie		
58	Nièvre	Commande institutionnelle/ politique	Commission + outils d'accompagnement	Commission accès à l'autonomie		
94	Val-de-Marne		Mise en place de la commission d'accès à l'autonomie	Accès à l'autonomie		
	SORTIE DE L'ASE					
14	Calvados	Besoins des professionnels	Trame entretien des 17 ans et grille autonomie	Sécuriser les sorties de l'ASE		
37	Indre-et-Loire		Étude sociologique	Sortie de l'ASE		

annexe 2 (8/8) Projets envisagés au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	ORIGINE DU PROJET	NATURE DU PROJET	THÉMATIQUE				
	AUTRES THÉMATIQUES							
2	Aisne	Besoins des professionnels	Conférence	Le psychotraumatisme				
20	Collectivité de Corse	Commande institutionnelle/ politique	Co-construction d'un support d'information des services de l'ASE	Informer les enfants sur la protection de l'enfance dés leur entrée				
23	Creuse	Commande institutionnelle/ politique	Lieu d'accueil parents enfants	Ouverture du lieu d'accueil parents enfants				
31	Haute-Garonne	Besoins des professionnels	Édition d'un guide	Guide des lieux d'accueil				
35	Ille-et-Vilaine	Commande institutionnelle/ politique et Besoins des professionnels	Outil commun d'évaluation	Évaluation de l'enfance en danger pour les professionnels concernés par la protection de l'enfance sur le département				
44	Loire-Atlantique	Commande institutionnelle/ politique	Enquête	Les besoins des familles monoparentales				
49	Maine-et-Loire	Commande institutionnelle/ politique	Étude d'impact	Prévention et protection de l'enfance				
58	Nièvre	Commande institutionnelle/ politique	Protocole	Protocole partenarial IP				
58	Nièvre	Commande institutionnelle/ politique		Prise en charge des cas complexes				
59	Nord	Commande institutionnelle/ politique	Rapport d'enquête	Avoir 12 ans à l'ASE				
60	Oise		Poursuite étude longitudinale 2023-2024	Scolarité des enfants confiés				
60	Oise		Étude	L'attribution de la sujétion exceptionnelle aux assistants familiaux				
65	Hautes-Pyrénnées		Groupe de travail	Gestion de crise/jeunes en difficultés				
65	Hautes-Pyrénnées		Colloque	Les jeunes en situations complexes				
67/68	Collectivité européenne d'Alsace	Commande institutionnelle/ politique	Recherche-action	Familles bénéficiaires du sRa et suivies en PE				
75	Paris	En lien avec les 5 missions confiées à l'ODPE	Recrutement d'un.e étudiant.e CIFRE	Accueil des 0-3 ans, fugues, fratries				
92	Hauts-de-Seine	Besoins des professionnels	Étude	L'existant en prévention pour les 0-3 ans dans les communes du Département/ Prévention Petite Enfance - 1000 premiers jours				
94	Val-de-Marne		Amélioration des délais d'évaluation	Évaluation IP				

annexe 3 (1/5) Conférences réalisées au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	INTITULÉ DE LA CONFÉRENCE		
	PROSTITUTION DES MINEURS			
2	Aisne	La prostitution des mineurs (soutien de la préfecture de l'Aisne, l'ONPE et l'Amicale du Nid)		
5	Hautes-Alpes	Prostitution des mineurs		
11	Aude	4 actions de sensibilisation sur la prostitution des mineurs 1 colloque sur la prostitution des mineurs		
14	Calvados	Sensibilisation à la prostitution des mineurs		
21	Côte-d'Or	Les enfants et les adolescents face à la prostitution		
34	Hérault	Les abus sexuels et la prostitution des mineurs (En partenariat avec la MDA et l'association le fil)		
41	Loir-et-Cher	La prostitution des mineurs		
59	Nord	Exploitation sexuelle des mineurs		
65	Hautes-Pyrénnées	La prostitution des mineurs		
67/68	Collectivité européenne d'Alsace	Prostitution des mineurs		
77	Seine-et-Marne	La prostitution (les ressources en matière de lutte contre la prostitution)		
81	Tarn	La prostitution des mineurs		
90	Territoire de Belfort	Prostitution		
95	Val d'Oise	Prostitution des mineurs		
		SANTÉ ET HANDICAP		
5	Hautes-Alpes	Santé des enfants protégés		
21	Côte-d'Or	La MDPH, Les troubles du neurodéveloppement		
24	Dordogne	Les troubles neuropsy, La santé des enfants confiés		
35	Ille-et-Vilaine	La santé des enfants confiés		
53	Mayenne	Santé des enfants protégés		
69m	Métropole de Lyon	Santé protégée : invitation de porteurs de l'expérimentation (93 et 44)		
77	Seine-et-Marne	La santé de l'enfant confié		
80	Somme	Les enfants à double vulnérabilité		
91	Essonne	Le handicap		
972	Martinique	La santé en protection de l'enfance La santé mentale en protection de l'enfance		

annexe 3 (2/5) Conférences réalisées au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	INTITULÉ DE LA CONFÉRENCE		
	PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES FAMILLES			
10	Aube	Pouvoir d'agir La parole de l'enfant		
23	Creuse	Le pouvoir d'agir des usagers en protection de l'Enfance et la prise en compte de leur parole		
63	Puy-de-Dôme	Présentation des travaux de la 2º mandature du conseil des jeunes de la protection de l'enfance		
64	Pyrénées-Atlantiques	Le recueil de la parole de l'enfant en danger ou en risque de danger		
77	Seine-et-Marne	La parole de l'enfant confié		
78	Yvelines	La participation en protection de l'enfance		
83	Var	La participation des jeunes		
86	Vienne	La participation en protection de l'enfance		
		VIOLENCES SEXUELLES		
6	Alpes-Maritimes	Enfants victimes de violences sexuelles		
12	Aveyron	L'accompagnement des mineurs auteurs et/ou victimes de violences sexuelles		
32	Gers	Les violences sexuelles faites aux mineurs		
47	Lot-et-Garonne	Restitution des travaux de la CIIVISE		
56	Morbihan	Intervention de la CIVIISE sur les violences sexuelles		
61	Orne	L'inceste : repérer, accompagner, réparer		
67/68	Collectivité européenne d'Alsace	Violences sexuelles faites aux enfants		
75	Paris	Le parcours de prise en charge des mineurs victimes de violences sexuelles		
85	Vendée	Les comportements sexuels problématiques chez l'enfant : quand s'inquiéter, comment agir		
		VIOLENCES INTRA FAMILIALES		
6	Alpes-Maritimes	Enfants victimes de violences intra familiales		
29	Finistère	Colloques sur les violences psychologiques intrafamiliales		
34	Hérault	Les enfants victimes / exposés aux violences conjugales		
50	Manche	Les violences intrafamiliales		
972	Martinique	L'enfant victime de violences conjugales		
976	Mayotte	Violences intrafamiliales		
		PARENTALITÉ ET FAMILLE		
21	Côte-d'Or	L'autorité parentale		
24	Dordogne	Le travail avec les familles		
44	Loire-Atlantique	Dysparentalités et placements longs		
91	Essonne	Autorité parentale		
93	Seine-Saint-Denis	La collaboration entre familles et professionnels en protection de l'enfance		
972	Martinique	Familles martiniquaises et parentalité		

annexe 3 (3/5) Conférences réalisées au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	INTITULÉ DE LA CONFÉRENCE		
	ATTACHEMENT DE L'ENFANT			
6	Alpes-Maritimes	Attachement et parentalité		
56	Morbihan	L'attachement (Dr Raynaud)		
64	Pyrénées-Atlantiques	Journée d'études sur les troubles de l'attachement avec l'ITS de Pau		
93	Seine-Saint-Denis	Le capital social et les liens d'attachement des enfants confiés		
973	Guyane	La théorie de l'attachement avec la fédération des praticiens de la parentalité		
		SCOLARITÉ		
6	Alpes-Maritimes	La scolarité		
29	Finistère	Journée de réflexion partenariale relative aux enjeux concernant les parents les plus éloignés de l'école		
53	Mayenne	Scolarisation des enfants confiés		
31	Haute-Garonne	Scolarité et scolarisation des enfants accompagnés en Protection de l'Enfance		
75	Paris	La scolarité		
		LEGISLATION ET DROITS DE L'ENFANT		
21	Côte-d'Or	Le nouveau code de justice pénale des mineurs, Les actes usuels et non usuels, Le droit des usagers : le sens et la philosophie de la loi		
31	Haute-Garonne	Nouveau code de justice pénale des mineurs : les grands enjeux de la réforme		
38	Isère	Présentation de la loi de 2022		
73	Savoie	Droits des enfants avec le défenseur des droits		
		RÉSEAUX SOCIAUX		
21	Côte-d'Or	Les adolescents à l'ère du numérique		
56	Morbihan	Les risques des écrans (Dr Ducanda)		
81	Tarn	Les réseaux sociaux		
972	Martinique	Le numérique et la protection de l'enfance		
	TIERS DIGN	IE DE CONFIANCE / ENTOURAGE DE L'ENFANT / PARRAINNAGE / MENTORAT		
78	Yvelines	L'accueil des enfants confiés par des particuliers		
92	Hauts-de-Seine	Parrainage et mentorat Les personnes ressources en PE		
93	Seine-Saint-Denis	L'accueil des enfants au sein de leur entourage		
		CONFÉRENCES FAMILIALES		
59	Nord	Conférences familiales		
75	Paris	Les conférences familiales		
86	Vienne	TDC Conférence Familiale		

annexe 3 (4/5) Conférences réalisées au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	INTITULÉ DE LA CONFÉRENCE		
	AUTONOMIE			
6	Alpes-Maritimes	L'autonomie des jeunes		
21	Côte-d'Or	L'autonomie des jeunes		
41	Loir-et-Cher	Accompagnement à l'autonomie		
		BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT		
8	Ardennes	Les besoins fondamentaux		
23	Creuse	Comment créer une culture commune à l'ensemble des professionnels sur la thématique des besoins fondamentaux de l'enfant		
24	Dordogne	Les besoins fondamentaux des enfants		
		PSYCHOTRAUMA		
55	Meuse	Formation/conférences autour du psychotrauma chez l'enfant		
83	Var	Le Trauma complexe		
	RADICALISATION			
5	Hautes-Alpes	Radicalisation des mineurs		
21	Côte-d'Or	Les phénomènes de radicalisation violente		

annexe 3 (5/5) Conférences réalisées au sein des ODPE, en 2023 et 2024

N°	DÉPARTEMENT	INTITULÉ DE LA CONFÉRENCE		
	AUTRES THÉMATIQUES			
6	Alpes-Maritimes	La spécificité de l'accueil d'urgence, Mieux connaître l'adolescence, Les contradiction de la protection de l'enfance		
8	Ardennes	Droits de visite parents enfants		
17	Charente-Maritime	Regards croisés sur les alternatives au placement (tribune internationale)		
21	Côte-d'Or	Le dispositif de protection de l'enfance Le cadre de l'audience en assistance éducative La clinique de l'enfant et de l'adolescent Les administrateurs ad'hoc La prévention spécialisée La contenance éducative L'adoption, intervention de la brigade de la protection des familles		
23	Creuse	Les vulnérabilités du public en protection de l'enfance (2° conférence)		
24	Dordogne	L'accueil collectif en établissement		
31	Haute-Garonne	PJJ / ASE : comment travailler ensemble dans l'intérêt des jeunes confié ?		
32	Gers	Le délaissement		
29	Finistère	Journée de formation croisée CD/EN sur la protection de l'enfance		
44	Loire-Atlantique	L'accueil familial L'intervention intensive à domicile avec possibilité d'hébergement		
48	Lozère	Les enjeux de l'accueil familial		
55	Meuse	Journée thématique pour la refonte du PPE		
56	Morbihan	La sécurisation des parcours des enfants de l'ASE (Mme Potin)		
61	Orne	Attachement et enthousiasme : réenchantons notre travail		
75	Paris	La prise en compte des jeunes LGBTQIA+ en protection de l'enfance Journées parisiennes de la prévention protection de l'enfance (JPPE)		
78	Yvelines	La prévention des ruptures de parcours, Le capital social acquis durant l'enfance,		
85	Vendée	Les conduites addictives des parents : des origines multifactorielles, des répercussions sur la parentalité et le développement de l'enfant		
91	Essonne	Jeunes majeurs		
92	Hauts-de-Seine	Webinaires sur l'entretien en PE, sur le statut de l'enfant		
93	Seine-Saint-Denis	Les paradoxes du recours à l'origine et à la culture en protection de l'enfance Journées d'accueil des nouveaux professionnels de prévention et protection de l'enfance		
972	Martinique	La sexualité des mineurs		

annexe 4 (1/4) Publications réalisées par les ODPE, en 2022 et 2024

N°	DÉPT	ANNÉE	NOM DE LA PUBLICATION	THÉMATIQUE		
	RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE					
11	Aude	2022 2023	Rapport d'activité de l'ODPE	ODPE		
14	Calvados	2024	Rapport d'activité 2023	ASE, PMI, prévention spécialisée, MNA, statut et adoption		
24	Dordogne	2023	Rapport ODPE 2021-2022	ODPE		
23	Creuse	2023 2024	Rapport annuel	Rapport ODPE		
25	Doubs	2021 2022	Rapport ODPE	La prostitution des mineurs Les situations complexes , les conférences familiales		
30	Gard	2023 2024	Lettre d'information trimestriel Tableau de bord trimestriel	ODPE APA- ASE- RSA-PCH		
31	Haute-Garonne	2022 2023	Bilan ODPE	ODPE		
33	Gironde	2023	Rapport ODPE	Panorama de la PE		
36	Indre	2023 2024	Rapport annuel	ODPE		
37	Indre-et-Loire	2024	Rapport ODPE 2023	Synthèse		
38	Isère	2022	Rapport annuel	Chiffres clés en protection de l'enfance		
45	Loiret	2022 2023	Rapport ODPE	Toutes données prévention/PE		
65	Hautes-Pyrénnées	2023	Rapport d'activité	ODPE		
66	Pyrénées-Orientales	2023 2024	Rapport ODPE	ODPE		
69m	Métropole de Lyon	2024	Rapport OMPE 2023	Présentation de données clés, d'actions marquantes, et données collectées auprès d'autres partenaires		
71	Saône-et-Loire	2024	Rapport annuel de l'ODPE de Saône-et-Loire	ODPE		
74	Haute-Savoie	2023 2024	Rapport	ODPE		
76	Seine-Maritime	2023	Rapport ODPE 2023 + synthèse Étude de satisfaction des membres de l'ODPE 76	ODPE		
87	Haute-Vienne	2023	Bulletin info ODPE	Actualité ODPE		
89	Yonne	2017	Rapport de l'ODPE	ODPE		
91	Essonne	2022 2024	Rapport ODPE Données ODPE			
976	Mayotte	2022 2023	Rapport annuel ODPE	ODPE		

annexe 4 (2/4) Publications réalisées par les ODPE, en 2022 et 2024

N°	DÉPT	ANNÉE	NOM DE LA PUBLICATION	THÉMATIQUE	
		DONNÉE	: S CHIFFRÉES DÉPARTEMENTALES ET ANALYSE	S STATISTIQUES	
2	Aisne	2023 2024	Chiffres clés	Chiffres clés en protection de l'enfance	
4	Alpes-de-Haute- Provence	2024	Présentation données chiffrées	Données départementales Protection de l'Enfance et enfants à multiples vulnérabilités	
14	Calvados	2023	Rapport d'exécution contrat local de prévention et protection de l'enfance	ASE, PMI ASE, PMI, prévention spécialisée, MNA, statut	
		2024	Rapport d'activité 2023	et adoption	
38	Isère	2021 2022	Rapport annuel	Chiffres clés en protection de l'enfance	
44	Loire-Atlantique	2022 2023	Regard sur la protection de l'enfance	Données annuelles et analyse	
59	Nord	2023 2024	Chiffres clés (Dep/partenaires) en protection de l'enfance	Chiffres clés en protection de l'enfance	
60	Oise	2021	Rapport données en PE	Chiffres en protection de l'enfance	
63	Puy-de-Dôme	2022 2023	Statistiques de la direction prévention protection de l'enfance ODPE	Chiffres en protection de l'enfance	
69	Rhone	2023 2024	Atlas 2022	Chiffres clés des solidarités	
71	Saône-et-Loire	2024	Chiffres clés de la protection de l'enfance en Saône-et-Loire	Chiffres clés en protection de l'enfance	
78	Yvelines	2022 2023	Fil-rouge du CDEJe	Chiffres clés	
83	Var	2022 2023	Données enfance	Chiffres en protection de l'enfance	
87	Haute-Vienne	2022 2023	Chiffres clés de la protection de l'enfance	Données chiffrées départementales	
88	Vosges	2022	Description statistique des jeunes à double vulnérabilité accueillis dans les Vosges au 1er juillet 2022	Protection de l'Enfance et Handicap	
		2024	Mineurs en risque de danger et en danger dans les Vosges entre 2019 et 2023	IP, OPP et accueils de mineurs de moins de 5 ans entre 2019 et 2023	
976	Mayotte	2023	Note synthétique chiffres clés protection de l'enfance	Chiffres clés en protection de l'enfance	

annexe 4 (3/4) Publications réalisées par les ODPE, en 2022 et 2024

N°	DÉPT	ANNÉE	NOM DE LA PUBLICATION THÉMATIQUE			
	PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES FAMILLES					
4	Alpes-de-Haute- Provence	2022	Diagnostic participation + documents communication sur la participation	Participation jeunes et famille ODPE		
27	Eure	2022 2023	Avis des enfants sur leur prise en charge Avis des parents sur la prise en charge ASE	Participation jeunes et famille		
59	Nord	2023	Rapport sur la participation des enfants	Participation		
77	Seine-et-Marne	2024	Compte rendu de commission ODPE	Parole de l'enfant confié		
76	Seine-Maritime	2024	Plan d'action de la participation 2023 2027	Participation		
78	Yvelines	2022 2023	Fil-rouge du CDEJe	La participation en PE		
			SCHÉMA DÉPARTEMENTAL			
4	Alpes-de-Haute- Provence	2024	Bilan intermédiaire Schéma Enfance Famille 2022/2026	Point sur 47 fiches actions Schéma		
22	Côtes-d'Armor	2022 2023	Bilan partagé et partenaires	Schéma Enfance-Famille		
30	Gard	2024	Panorama 2024	Bilan intermédiaire du schéma		
69m	Métropole de Lyon	2023	Schéma direction protection de l'enfance 2023-2024	Schéma départemental		
88	Vosges	2023	Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2024-2028	Schéma sectoriel		
93	Seine-Saint-Denis	2023	Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance	Schéma départemental		
SANTÉ ET HANDICAP						
77	Seine-et-Marne	2024	Compte rendu de commission ODPE	Santé des enfants confiés		
80	Somme	2023	Les enfants et jeunes majeurs en situation de handicap accompagnés par l'aide sociale à l'enfance	Handicap et aide sociale à l'enfance		
88	Vosges	2022	Description statistique des jeunes à double vulnérabilité accueillis dans les Vosges au 1er juillet 2022	Protection de l'Enfance et Handicap		
92	Hauts-de-Seine	2024	Enquête santé	Santé des enfants confiés		
972	Martinique	2024	Actes de la conférence annuelle / « Zoom Actu »	La santé mentale en protection de l'enfance		
			TIERS DIGNE DE CONFIANCE			
44	Loire-Atlantique	2024	Accueil chez les TDC	TDC		
91	Essonne	2022	Étude	TDC		
92	Hauts-de-Seine	2024	TDC, TDB dans le Département des Hauts-de-Seine	TDC		
60	Oise	2024	Focus TDC	TDC		

annexe 4 (4/4) Publications réalisées par les ODPE, en 2022 et 2024

N°	DÉPT	ANNÉE	NOM DE LA PUBLICATION THÉMATIQUE		
			SCOLARITÉ		
5	Hautes-Alpes	2022	Étude sur la scolarité des enfants protégés	Scolarité	
60	Oise	2022- 2023	Rapport scolarité des enfants confiés	Scolarité	
65	Hautes-Pyrénnées	2023	L'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire pour les mineurs confiés	L'autorité parentale et scolarité en protection de l'enfance	
93	Seine-Saint-Denis	2024	Étude sur la scolarité des enfants et jeunes confiés	Scolarité	
			PROSTITUTION DES MINEURS		
2	Aisne	2023	Synthèse de la matinale	Prostitution des mineurs	
25	Doubs	2021 2022	Rapport ODPE	La prostitution des mineurs	
77	Seine-et-Marne	2024	Compte rendu de commission ODPE	Prostitution	
			PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANG	CE	
27	Fure	2022	Livret d'accueil des enfants confiés + Rapport d'enquête de satisfaction des enfants de 6 à 18 ans confiés à l'ASE	Parcours des enfants confiés	
27	Eure	2024	Livret de sortie des enfants confiés	Parcours des emants connes	
		2024	Livret de parcours des enfants confiés		
59	Nord	2024	Profils et parcours	Parcours des enfants confiés	
80	Somme	2024	Les enfants entrants et sortants de placement entre le 1er mars 2023 et le 29 février 2024	Placement et parcours	
			AUTRES THÉMATIQUES		
8	Ardennes	2023	Compte rendu séance ODPE	Typologique des primo arrivants ASE	
	7.11.001.11.00	2024		Droit de visite ASE	
29	Finistère	2023	Synthèse	Les tout petits en protection de l'enfance	
		2023	Étude évolution des accueils ASE des 0-6 ans depuis 2008		
31	Haute-Garonne	2024	Guide professionnel : enfants, adolescents et violences sexuelles		
44	Loire-Atlantique	2024	État des lieux sur les ateliers de remobilisation	Ateliers de remobilisation	
64	Pyrénées-Atlantiques	2024	Cadre départemental de référence	Traitement et évolution des IP	
65	Hautes-Pyrénnées	2023	Les enfants exposés et/ou témoins de violences conjugales	Violences conjugales	
88	Vosges	2022	Fiches-actions pour la réforme du 7 février 2022	Vulgarisation de la loi du 7 février 2022	
91	Essonne	2023	Étude	Jeunes majeurs	
93	Seine-Saint-Denis	2022- 2024 2023- 2024	Synthèses des ateliers de la protection de l'enfance Étude sur les ruptures d'accueil et guide sur la prévention, le repérage et l'accompagnement des fugues	Numérique, conférences familiales, VEO, santé mentale, vie affective et sexuelle, fugues, affect et relation éducative Rupture/Fugues	







